



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

ADDENDUM PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTITULÉE «QUALITÉ DE VIE EN EHPAD (VOLET N°2) – ORGANISATION DU CADRE DE VIE ET DE LA VIE QUOTIDIENNE»

En page 12, première phrase, au lieu de : « notamment », lire : « entre autre » ;

Une vigilance doit être portée sur les évolutions législatives et réglementaires dans la lecture de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles.

Validé et adopté par Le Directeur de l'Anesm, le 18 février 2015.